

Sécurité incendie.

Numéro d'inventaire : 2012.03408 (1-2)

Auteur(s) : J.-C. Mittelette

Type de document : imprimé divers

Date de création : 1990 (vers)

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : 2 feuilles imprimées au recto, 1 rose, 1 bleue.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Collège J.B. Poquelin de Paris (information tirée du don auquel appartient le document). (1) Consignes générales. (2) Consignes pour le personnel d'enseignement et de surveillance en cas d'évacuation

Mots-clés : Gestion des établissements d'enseignement

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 2 p.

Lieux : Paris, Paris

SECURITE INCENDIE - CONSIGNES GENERALES

I - Dès la découverte d'un feu

- . prévenir : le Principal ou le Principal-Adjoint ou la Conseillère d'Education ou la concierge
- . alerter les classes travaillant à proximité du sinistre
- . déclencher le signal d'alarme.

II - Evacuation

ne pas crier - ne pas courir

- . signal d'alarme : sirène d'incendie,
- . chaque classe doit rester groupée sous la responsabilité du professeur ou du surveillant,
- . fermer les portes de la classe (sans verrouillage pour l'accès des pompiers) après le départ du dernier élève,
- . gagner sans courir les jardins du Palais-Royal.

rester groupés par classe même dans la rue

Conseils pratiques

Si vous traversez la fumée progressez accroupi et mettez un mouchoir sur le nez et la bouche pour éviter d'absorber la fumée.

En cas de feu sur une personne : couchez-la immédiatement sur le sol en l'enveloppant d'une couverture, d'un tapis, d'un manteau ou d'un vêtement quelconque et roulez-la ensuite à terre.

Le Principal,

J.C. MITTELETTE

S E C U R I T E I N C E N D I E

Consignes pour le personnel d'enseignement et de surveillance en cas d'évacuation

* * * *

- Les professeurs ou responsables chargés d'une classe ou d'un groupe, doivent avoir pour premier souci d'assurer sans panique l'évacuation de la salle où se trouvent leurs élèves. L'évacuation doit se faire sans courir.
- Les consignes affichées dans chaque salle sont appliquées sous leur responsabilité.
- Le déplacement de la classe ou du groupe devra s'effectuer de façon à ne pas occuper toute la largeur des couloirs ou escaliers.
- Une fois la classe regroupée (Jardin du Palais-Royal) les professeurs ou responsables doivent en vérifier l'effectif et signaler immédiatement à l'administration les manquants éventuels.
- Ils assurent la garde de leurs élèves jusqu'à ce qu'ils aient reçu de nouvelles instructions du Chef d'Etablissement ou de son adjoint responsable.

NOTA Les consignes doivent être parfaitement connues des élèves. A cet effet, les professeurs principaux et les professeurs d'instruction civique de chaque classe les commenteront une fois par trimestre (connaissance des issues de secours principales).

- Mention en sera faite sur le cahier de textes.
- Ne jamais obstruer les cheminements (couloirs, escaliers et portes), ni tenir fermées les issues de secours : portes des classes déverrouillées pendant la présence des élèves.
- Placer tous les produits inflammables ou volatiles dans des armoires métalliques hors de portée des élèves.
- L'ensemble de l'Etablissement et surtout les cheminements et issues de secours, doit être connu de tous les professeurs, ainsi que l'emplacement des extincteurs et des sirènes d'alarme.
- L'utilisation par les élèves, en temps normal, des passerelles, des sorties et escaliers de secours (exception pour l'accès aux cours de musique et aux séances d'orthophonie) est interdite.

Le Principal,

J.C. MITTELETTE

